

Contrat d'objectifs emploi-formation

L'Etat et la Région s'engagent pour trois ans au côté des professionnels du spectacle vivant

A travers ce contrat d'objectifs, l'Etat, la Région et les nombreux professionnels du spectacle vivant, employeurs et salariés, s'engagent dans un plan d'actions sur 3 ans qui favorise la formation et la qualité des emplois et permet à ce secteur de mieux se structurer et d'assurer son développement.

Théâtre, musique, danse, arts du cirque et de la rue : en Bretagne, le spectacle vivant a connu ces 20 dernières années un développement important, lié à l'aménagement du territoire, à la création de nouvelles scènes, d'équipements gérés par les collectivités et de festivals, mais aussi de nombreuses structures associatives, fragiles à la fois sur les plans structurel et financier.

Cette grande diversité des employeurs a parfois nui au professionnalisme et à la qualification des hommes. Parallèlement, la filière a dû intégrer de nombreuses mutations, artistiques (projets pluridisciplinaires), réglementaires et techniques (nouvelles technologies).

Au regard de ces réalités, les professionnels et les pouvoirs publics ont souhaité mettre en œuvre un plan d'actions sur 3 ans suivant quatre grands axes :

- observer et analyser : besoins des entreprises, des territoires, évolution des emplois... ;
- accompagner et anticiper les évolutions : développement des qualifications, adaptation des emplois et des organisations de travail ;
- sécuriser les parcours de formation et les trajectoires professionnelles : accès à la formation professionnelle et à la VAE, accompagnement des reconversions ;
- contribuer à la structuration du secteur et à une meilleure lisibilité des métiers.



Le spectacle vivant en Bretagne : quelques chiffres

En Bretagne, le secteur s'appuie sur près de 700 entreprises. Les 1 500 licences d'entrepreneurs de spectacles accordées concernent aussi des collectivités, offices du tourisme et associations. Chaque année, 16 800 manifestations occasionnelles (spectacles dans les bars, maisons de retraite, comité d'entreprises...) s'ajoutent aux activités régulières des entreprises de spectacle. A ce jour, la filière regroupe 6 000 emplois (1 500 salariés en CDI et CDD, 700 agents de collectivités locales et 3 400 salariés en CDDU, sous le régime d'assurance chômage des intermittents).

Contacts

Région : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Rose-Marie Louis - 02 99 27 97 76
Préfecture : Michèle Lacroix - 02 99 02 11 80

A partir de ces quatre grands axes, les partenaires se sont fixé les objectifs suivants :

- partager la connaissance de la branche professionnelle et de ses évolutions,
- faciliter le développement de l'orientation et de la qualification tout au long de la vie,
- améliorer la qualité de l'emploi et développer la gestion des ressources humaines,
- promouvoir l'égalité de toutes et de tous face à l'emploi et à la formation,
- favoriser la promotion professionnelle en valorisant les parcours différenciés de formation et en développant la Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- sécuriser les parcours et trajectoires professionnels,

Ces objectifs sont déclinés en plans d'actions annuels

Ainsi, pour l'année 2010, les premières réalisations sont les suivantes :

- Pour l'objectif « Observer et analyser pour agir et anticiper » :
 - mieux connaître les besoins en accompagnement et en compétences des très petites entreprises du spectacle vivant.
- Pour l'objectif « Accompagner et anticiper les évolutions du secteur »
 - construire une démarche collective de qualification des techniciens du spectacle vivant en mixant les publics (techniciens du secteur privé et des collectivités territoriales).
 - repérer et analyser les différentes formes de structures juridiques et d'organisations de travail qui portent et développent le travail artistique.
- Pour l'objectif « Sécuriser les parcours de formation et les trajectoires professionnelles »
 - améliorer l'accompagnement de proximité aux artistes et techniciens intermittents du spectacle qui engagent une réflexion sur leur évolution professionnelle par une démarche de régionalisation des actions du fonds de professionnalisation et de solidarité (FPS).
 - étudier la pertinence de la formation en alternance pour les métiers de techniciens.
 - développer la formation certifiante des artistes. Cet objectif débute en 2010 par une action expérimentale.
 - accompagner l'accès aux diplômes du spectacle vivant par la Validation des acquis de l'expérience.
- Pour l'objectif « contribuer à la structuration du secteur et à une meilleure lisibilité des métiers »
 - soutenir l'organisation de la représentation des professionnels du spectacle vivant en Bretagne.

Signature contrat d'objectif spectacle vivant 13 janvier 2010

- 17 h : Accueil des participants
- 17 h 10 : Interventions de :
Michel MORIN, Vice-président de la Région Bretagne en charge de la formation initiale, professionnelle et de l'apprentissage
Sylvie ROBERT, Vice- présidente de la Région Bretagne en charge de la culture
Michel CADOT, Préfet de la Région Bretagne
- 17 h 25 : Echanges entre des représentants des employeurs et salariés, animés par Françoise GAUDEL du GREF Bretagne, autour des enjeux thématiques du contrat d'objectifs emploi formation.
- 17 h 40 : Signatures

Les signataires du contrat d'objectifs Emploi-Formation du spectacle vivant en Bretagne

Etat : Michel CADOT, Préfet de Région

Région : Michel MORIN, vice président chargé de la formation professionnelle

Organisations professionnelles d'employeurs

CPDO (Chambre Professionnelle des Directeurs d'Opéra) : Alain SURRANS, Opéra - Rennes

PRODISS (Syndicat National des Producteurs, Diffuseurs et Salles de Spectacles) : Joëlle ERHEL, le Musikhal - Rennes

SMA (Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles) : Marylise LEGAC, la Citrouille – St Brieuc

SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques) : Josette JOUBIER, Grand Théâtre de Lorient

SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) : Vincent BOUCHY, Compagnie Art'Traction - Quimperlé

SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles) : J-Y CROCHEMORE, le Quartz - Brest

SYNOLYR (Syndicat National des Orchestres et des théâtres lyriques subventionnés de droits privés) : Graziella VALLEE, Orchestre de Bretagne

SYNPASE (Syndicat des Prestataires Scéniques de l'Evènementiel) : Philippe LACROIX, Proscenium – Rennes

Organisations professionnelles de salariés

UBSAC-CGT (Union de Bretagne des Syndicats du Spectacle et de l'Action Culturelle) : François GUYONNET, technicien du spectacle

F3C-CFDT (Syndicat culture, communication conseil) : Christine FOURNIER

CFTC Union Régionale interprofessionnelle : Serge JACOB, directeur technique au Palais des arts, Vannes

CGC-CFE Union Régionale interprofessionnelle : Ange GABLIN



Contrat d'objectifs régional **E**mloi - **F**ormation

SPECTACLE VIVANT



“SYNDEAC,

